

# Francophonie et Langues Nationales



Au delà de la célébration des 50 ans du CLAD, ce colloque international s'est attaché, d'une manière générale, à l'analyse des rapports entre la langue française et les autres langues sur un territoire donné où le français a le statut de langue officielle. Il a également eu pour objectifs, outre ceux cités dans l'appel à communication, de déterminer la place des langues nationales dans les politiques linguistiques en Afrique, d'évaluer les résultats de l'enseignement bilingue dans notre continent, d'examiner le rôle de la terminologie dans le dispositif de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif et le traitement automatique de ces dernières dans le cadre des TIC qui sont susceptibles d'assurer leur présence sur la Toile.

Le Centre de Linguistique appliquée de Dakar (CLAD) est un institut d'université. Il a été créé en 1964 et institutionnalisé par le décret n° 66-070 du 27 janvier 1966, modifié par le décret n° 74-439 du 15 mai 1974.

Ce centre, à vocation essentiellement scientifique, a pour objet de développer, en liaison avec les organismes et services existants, des recherches dans le domaine des langues actuellement parlées en Afrique et d'appliquer les résultats de ces recherches à la pédagogie des langues vivantes tout particulièrement en vue de faciliter l'enseignement des langues nationales et des langues de communication internationale.

AVEC LE SOUTIEN DE :



Francophonie et Langues Nationales

ISBN : 978-2-36895-004-3  
EAN : 9782368950043



Photo de couverture et conception couverture du livre : Noël Bernard BIAGUI



Presses universitaires de Dakar

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Centre de Linguistique Appliquée de Dakar  
CLAD

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL

Francophonie et Langues Nationales

Dakar

21-22 novembre 2014

Préface de Jacques Golliet



Presses universitaires de Dakar  
BP 5005 Dakar-Fann  
Dakar (Sénégal)



Actes du colloque international :

# Francophonie et Langues nationales

Dakar  
21 et 22 novembre 2014

UCAD 2  
Université Cheikh Anta Diop de Dakar

CLAD  
Centre de Linguistique appliquée de Dakar  
© CLAD, décembre 2015



Francophonie et Langues nationales

© **Presses universitaires de Dakar**

Tous droits de traduction, de reproduction  
et d'adaptation réservés pour tous pays  
Presses universitaires de Dakar  
Dakar (Sénégal), 2015

ISBN : 978-2-36895-004-3

EAN : 9782368950043

Ce colloque a été organisé par le Centre de Linguistique appliquée de Dakar (CLAD)

Comité scientifique : Souleymane FAYE (CLAD) Président

Comité d'organisation : Mbacké DIAGNE (CLAD) Président

- Commission communication : Noël Bernard BIAGUI (CLAD)  
Responsable
- Commission animation culturelle : Ndary MARONE (CLAD)  
Responsable
- Commission accueil et logistique : Mamadou DIALLO (CLAD)  
Responsable
- Commission finances : Jean François FONSÉCA (CLAD)  
Responsable

## Présentation du colloque

L'organisation du colloque sur « *Le français et les langues nationales en Afrique* » a été pour le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), en même temps qu'un devoir, un défi.

De par sa première dimension, l'organisation de cet événement était un devoir pour un Institut comme le CLAD dont la vocation première a toujours été de promouvoir la recherche linguistique et ses applications pédagogiques, dans la perspective bien comprise d'un aménagement linguistique intégré en Afrique. Cette vocation, aujourd'hui plus actuelle que jamais, consiste plus précisément à orienter les politiques linguistiques de nos Etats dans le sens d'un aménagement qui garantisse les conditions d'une convivialité agissante entre le français et nos langues nationales dans tous les secteurs de la vie active, et en particulier dans les systèmes éducatifs.

Sa deuxième dimension a essentiellement reposé sur une thématique centrée sur une réflexion objective autour des défis actuels et des enjeux d'un tel projet, et plus particulièrement sur la problématique du statut et de la qualité du français dans l'enseignement en Afrique, au voisinage relativement concurrentiel aujourd'hui avec les langues nationales qui revendiquent leur utilisation plénière dans les programmes d'éducation. C'est dans cette perspective qu'entre autres questions majeures déclinées en sous-thèmes, a été mise en avant celle de réviser les méthodes et d'inventer de nouvelles stratégies de gestion plus adaptées à la dynamique évolutive du français et des langues nationales en Afrique.

L'engouement et l'enthousiasme qui ont meublé cet événement ont bien été à la hauteur de l'expertise et de l'engagement militant des participants venus des quatre coins de la francophonie, avec ces communications éclairées que nous avons l'honneur et le plaisir de présenter par ces actes.

Pr. Souleymane FAYE

Président du Comité scientifique



## **Directeur de la Publication :**

Chérif MBODJ, Directeur du CLAD

## **Comité de rédaction :**

Noël Bernard BIAGUI (CLAD, UCAD)  
Mbacké DIAGNE (CLAD, UCAD)  
Souleymane FAYE (LAD, UCAD)  
Amadou Hamady DIOP (CLAD, UCAD)  
Chérif MBODJ (CLAD, UCAD)

## **Comité scientifique :**

Moussa DAFF, Professeur titulaire (FLSH, UCAD)  
Anna M. DIAGNE, Chargée de recherche (IFAN, UCAD)  
Mbacké DIAGNE, Chargé de recherche (CLAD, UCAD)  
Amadou Hamady DIOP, Maître assistant (CLAD, UCAD)  
Babacar dit Buuba DIOP, Professeur titulaire (FLSH, UCAD)  
Arame D. FALL, Maître assistante à la retraite (IFAN, UCAD)  
Khadiyatoullah FALL, Professeur titulaire (Université du Québec à Chicoutimi, Canada)  
Souleymane FAYE, Professeur titulaire (CLAD, UCAD)  
Omar KA, Professeur titulaire (University of Maryland, Baltimore, Etats-Unis)  
Amadou LY, Professeur titulaire (FLSH, UCAD)  
Chérif MBODJ, Maître de conférences, Docteur d'État (FLSH et CLAD, UCAD)  
Fallou MBOW, Maître de conférences, Docteur d'État (FASTF, UCAD)  
Mohamed MILED, Professeur titulaire (Université de Carthage, Tunisie)  
Falilou NDIAYE, Professeur titulaire (FLSH, UCAD)  
Geneviève CORRÉARD N'DIAYE, Professeur à la retraite (FLSH, UCAD)  
Mamadou NDIAYE, Professeur titulaire (FLSH, UCAD)  
Modou NDIAYE, Professeur titulaire (FLSH, UCAD)  
Jean-Louis ROUGÉ, Professeur des universités (Université d'Orléans, France)  
Bakari SARR, Maître assistant (FLSH, UCAD)  
Aliou Ngoné SECK, Maître de conférences Docteur d'État (FLSH, UCAD)  
Samba THIARÉ, Maître assistant (FASTEF, UCAD)  
Birahim THIOUNE, Maître de conférences Docteur d'État (FASTEF, UCAD)

## **Comité de lecture des Actes du colloque**

Maxime DA CRUZ, Professeur titulaire (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Chantal ENGUEHARD, Maître de conférences (Université de Nantes, France)

Souleymane FAYE, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Marie Claude L'HOMME, Professeure titulaire (Université de Montréal, Québec, Canada)

Chérif MBODJ, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Jean-Louis ROUGE, Université d'Orléans

Toussaint Yaovi TCHITCHI, (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Birahim THIOUNE, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Les textes ont été collectés, relus et corrigés par les auteurs. La forme des textes et les idées exprimées dans les contributions n'engagent que les auteurs eux-mêmes.

Mise en page  
Noël Bernard Biagui (CLAD)  
Maquette et photo de la couverture  
Noël Bernard Biagui (CLAD)  
Conception graphique et Réalisation de la couverture  
Noël Bernard Biagui (CLAD)  
ISBN, 978-2-36895-004-3  
EAN: 9782368950043  
© CLAD, décembre 2015

# Sommaire

Remerciements.....	16
Préface de Monsieur Jacques GOLLIET .....	17
Présentation du colloque .....	21
Allocution du Directeur du CLAD.....	23
Allocution de Mme Imma TOR FAUS .....	27
Allocution du Recteur de l'UCAD .....	32

## Thème 1 : Langues, vie publique et développement social

### Communications en Plénière :

1. Propos d'un Africophone sur la Francophonie et les conditions pour un Nouveau Partenariat au XXIème Siècle ..... 37

Samba Buri MBOUP

2. La problématique du partenariat et de la cohabitation des langues en Francophonie ..... 63

Julien Kilanga MUSINDE

3. Écrire en pulaar: qu'avons-nous appris après vingt-sept ans de pratique ? ..... 75

Aboubacry Moussa LAM

4. Langues d'Afrique et enseignement en France ..... 97

Jean-Louis ROUGÉ

5. Le rôle de l'institut national de linguistique appliquée dans la gestion des langues nationales au Bénin..... 109

Toussaint Yaovi TCHITCHI

## Atelier 1:

1. Français, anglais et langues africaines dans le hip hop sénégalais :  
entre cohabitation et conflit ..... 117

Mamadou DRAMÉ

2. De la particularité à la variante dans la francophonie littéraire .... 127

Babacar FAYE

3. Appropriation pragmaticolinguistique des langues en milieu  
francophone: quelques implications d'une cohabitation efficace  
..... 147

Fallou, MBOW

4. La littérature ivoirienne à l'épreuve de la Francophonie: Quand les  
langues maternelles et les variétés locales du français s'invitent dans  
les textes des écrivains ivoiriens. Les cas de Soleils des  
indépendances d'Ahmadou Kourouma, des Naufragés de  
l'intelligence de Jean-Marie Adiaffi, de La traversée du guerrier de  
Diégou Bailly et du rebelle et le camarade Président de Venance  
Konan ..... 161

Fatoumata TOURÉ, épouse CISSÉ

5. Le nouchi dans une perspective de langue nationale:  
approches énonciative et pragmatique ..... 175

Amidou SANOGO

6. Aménagement linguistique au Bénin, un pays multilingue ..... 189

Moufoutaou ADJERAN

7. L'Acte 3 de la Décentralisation au Sénégal: défi(s) et/ou  
opportunité(s) pour les langues nationales ? ..... 199

Amady Hamady DIOP

## Thème 2 : Systèmes éducatifs : langues, sciences et nouvelles technologies

### Communications en plénière:

1. Francophonie et politiques éducatives linguistiques en Afrique subsaharienne..... 211

Moussa DAFF & Mamadou Saliou DIALLO

2. Quelques orientations pour la conception d'un curriculum bilingue : l'exemple du français langue seconde et d'une langue africaine ..... 231

Mohamed MILED

3. De l'équipement des langues africaines comme langues d'enseignement..... 239

Modou NDIAYE

4. Didactique de la lecture: du bilinguisme différé à un bilinguisme à temps réel..... 249

Aliou Ngoné SECK

5. Concevoir les outils pour l'enseignement conjoint du français et des langues nationales: L'exemple du Dictionnaire français lingala sango..... 259

Ngalasso-Mwatha, MUSANJI

6. Problèmes théoriques et typologiques de la traduction entre le français et les langues négro-africaines ..... 275

Souleymane FAYE

7. Terminologie, langues nationales et développement..... 281

Chérif MBODJ

8. Les contenus de l'éducation en rapport avec l'univers culturel des enfants : Jàngandoo, un baromètre de la qualité de l'éducation..... 299

Abdou Salam FALL

## Atelier 2:

1. Langues africaines et français: quel essai de cohabitation ? ..... 311

Emmanuel dit Magou FAYE

2. Analyse des écrits plurilingues dans la communication électronique ..... 319

Dame NDAO & Juste Kamire MINGOU

3. Francophonie et problématique de l'introduction des langues locales dans le système éducatif de l'Afrique occidentale..... 331

Mamadou CISSÉ

4. Renforcement des capacités d'expertise des professeurs de français à travers la professionnalisation de leurs associations : Le projet PEF de la FIPF. L'exemple du Sénégal..... 355

Jean-Pierre CUQ, Madeleine ROLLE-BOUMLIC, & Abdoulaye  
Ibnou SECK

5. Manuels scolaires, environnement informatif et numérique ..... 371

Birahim THIOUNE

6. Langue de spécialité et études terminologiques du wolof dans le domaine médical: pour l'élaboration d'une base de données terminologique..... 381

Abibatou DIAGNE

7. Décrire informatiquement une langue naturelle: application à quelques langues d'Afrique ..... 395

Denys DUCHIER, Yannick PARMENTIER, Simon PETITJEAN,  
Nicolas LAMPITELLI, Brunelle MAGNANA-EKOUKOU &  
Emmanuel SCHANG



8. « DILAF : des dictionnaires africains en ligne et une méthodologie »  
.....411

Chantal Enguehard & Mathieu Mangeot

Table des matières ..... 423

Liste des participants .....433



## Appropriation pragmaticolinguistique des langues en milieu francophone: quelques implications d'une cohabitation efficace

Fallou, MBOW<sup>1</sup>

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

### Résumé

L'article tente d'étudier, suivant une perspective d'analyse du discours, la problématique de la coexistence linguistique, qui exige un type performant d'appropriation de la langue, en milieu francophone. Une définition fonctionnelle qu'on peut donner à la francophonie est celle qui la met en relation avec les langues nationales. En effet, considérée aux plans discursif et linguistique, qui définissent une de ses vocations fondamentales, la francophonie en tant qu'elle est un espace de co-utilisation et de partage de la langue française entre peuples de cultures différentes ne peut qu'entretenir avec les langues locales des rapports de convergence et/ou de divergence. Cela est renforcé, au sein de l'espace francophone, par le fait que, si la langue officielle est le français, véhicule dans le même temps de la culture française, la communication qui est la véritable fonction de la langue est foncièrement interactive et discursive. Pour réfléchir sur la relation entre francophonie et langues nationales, il ne s'agit pas de considérer exclusivement la langue au sens saussurien où les connaissances déclaratives manifestant une maîtrise des unités et du système linguistique sont prioritairement installées chez le sujet. Au contraire, en francophonie comme lieu d'exercice d'une langue commune à côtés d'autres langues, le sujet francophone s'empare sans cesse du français et le met en usage à l'intention d'interlocuteurs, qui maîtrisent préalablement une ou plusieurs autres langues. Cela se fait à travers des « scènes d'énonciation », des genres de discours, un code langagier et des rituels pragmatico-linguistiques qui ne sont pas forcément les mêmes d'une langue à une autre. Le problème qui se pose alors est le

---

<sup>1</sup> Fallou Mbow est ancien chef du département de formation des inspecteurs de la FASTEUF durant deux mandats, docteur d'université Paris-Est Créteil, Docteur d'Etat d'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et Maître de Conférences en sciences du langage. Ses travaux portent sur l'analyse des discours (littéraire, didactique, politique, social, etc.) et des interactions verbales, et s'appuient sur les théories de l'énonciation linguistique et les courants pragmatiques. En plus de ses cours à la FASTEUF, M. Mbow dispense des cours de vacation aux niveaux L1, M1 et M2 à la FLSH (département de lettres /département de linguistique et sciences du langage).

bilinguisme ou le multilinguisme et son rapport au sujet francophone, qui cherche à maîtriser ou à faire coexister deux ou plusieurs langues.

Mots clés : discours, langue, « scènes d'énonciation », genre de discours

## Introduction

On considère que le bilinguisme voire le multilinguisme comporte énormément d'avantages, pour l'homme en général et le francophone en particulier, qui vit dans un milieu linguistiquement hétérogène. Le secrétaire général de la francophonie, M. Abdou Diouf exprimait cette idée, en 2008, à New York, en disant : « Cette année 2008, «année internationale des langues », doit être, à cet égard, l'occasion de réaffirmer l'ardente nécessité de respecter et de promouvoir le multilinguisme.»<sup>2</sup> « Déjà, en 1980, le Conseil régional du Val d'Aoste (Italie) avait perçu cette nécessité du bilinguisme, tout au moins, pour ne pas dire du multilinguisme. Il a adressé une pétition officielle au gouvernement italien, lui demandant de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies d'ajouter les clauses suivantes à la Déclaration universelle des droits de l'homme :

*Toute personne a droit :*

*A la connaissance approfondie de la langue maternelle,*

*A la connaissance utile d'une langue vivante de communication mondiale, qui, par-delà la culture nationale que tout homme reçoit et doit recevoir, lui permette de participer pleinement et directement à la culture mondiale et au dialogue universel.*<sup>3</sup>

Dans ces conditions, cette proposition apparaît non seulement pertinente, mais d'une nécessité avérée. Comme le disait Léopold Sédar Senghor : « Il ne s'aurait exister de coopération réelle entre les peuples sans possibilité minimale de communication linguistique. C'est un besoin universel et vital. » En plus de la langue maternelle, il faut à chacun une maîtrise d'une langue autre, servant d'intermédiaire avec autrui. On le constate, les clauses précitées ainsi que Senghor montrent que la communication entre les peuples francophones ou non est une exigence pour le développement politique et économique. Du fait de son énorme diversité linguistique et culturelle, mais aussi du positionnement du français comme langue commune héritée du colonisateur, c'est en milieu francophone que cette vérité à plus d'écho. En effet, il y a dans la francophonie une interaction et un brassage

<sup>2</sup> Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, « Multilinguisme au secours du français et de la francophonie », New York, rencontre avec le Secrétaire général des Nations Unis, 2008.

<sup>3</sup> Clauses proposées par le Conseil régional du Val d'Aoste (Italie), en 1980, au sujet du bilinguisme.

linguistiques, où se tissent divers rapports convergents ou divergents entre le français et les langues nationales. Dans ce contexte de coprésence linguistique et de recherche d'une intercompréhension entre les communautés francophones, seul l'apprentissage coordonné des langues étrangères et maternelles, selon les méthodes les plus efficaces et les plus perfectionnées, peut répondre à cette exigence pour une cohabitation linguistique efficace. Mettant l'accent sur la qualité de l'appropriation multilingue, Abdou Diouf affirmait qu'

« [...] *Il ne suffit pas de protéger le multilinguisme, il faut le faire vivre, en favorisant, notamment, l'apprentissage de plusieurs langues* »<sup>4</sup>.

Comment donc faire coexister efficacement, c'est-à-dire par une bonne appropriation, les différentes langues complémentaires ou en interaction, parfois en confrontation au sein de la francophonie, comme espace linguistique ? Nous posons l'hypothèse qu'une des meilleures réponses à cette question est d'ordre linguistique et/ou pragmatique et discursif. Nous allons l'examiner à la lumière de la relation qu'entretiennent les langues, et de la pratique linguistique, en la pointant sous l'angle de l'analyse du discours comme approche d'investigation des phénomènes langagiers. Au lieu de considérer seulement les langues comme des systèmes, dont les éléments doivent être mémorisés en tant que connaissances sur l'objet linguistique, nous les aborderons également comme discours et usages des langues, mettant donc en branle des genres de discours, des locuteurs, des situations d'énonciation, des codes langagiers, un inter langue, etc. Nous chercherons à montrer comment, en milieu francophone, l'appropriation pragmatico-linguistique voire discursive des langues, par les francophones, peut rendre la cohabitation linguistique plus efficace.

## 1. Appropriation de la langue et système linguistique

L'appropriation d'une langue maternelle ou étrangère comme système d'unités significatives ou non, que cela se fasse dans le cadre de l'enseignement/apprentissage ou dans celui plus naturelle des échanges interindividuels, passe avant tout, par une confrontation active du sujet parlant avec les matériaux linguistiques de première importance. Il s'agit du lexique, de la syntaxe et de la prononciation. Une telle conception de l'appropriation<sup>5</sup> linguistique à plusieurs soubassements d'ordre structural, pour la plupart.

---

<sup>4</sup> Abdou Diouf, op. cit.

<sup>5</sup> Saussure (F.), « Note sur le discours », Ms. Fr., *Cahier d'écolier* n°10, 1961, p.20.

L'on s'appuie sur le principe d'immanence, d'abord chez Saussure, qui ne considère comme objet d'étude et d'apprentissage que la langue excluant la parole. Or, les langues nationales ainsi que la langue officielle, en milieu francophone, ont besoins en plus d'être considérés comme objet, d'être abordés du point de vue des échanges verbaux, qui seuls traduisent le brassage humain qui s'y développe. A ce propos, Saussure dit que « Non seulement la sciences de la langue peut se passer des autres éléments de la langue, mais elle n'est possible que si ces éléments n'y sont pas mêlés. »

Martinet propose une théorisation du code linguistique de façon exhaustive en s'intéressant à la phonologie, à la morphologie, à la syntaxe et à la sémantique, en dégageant les unités et leurs de combinaison.

Pour Jakobson, s'approprier une langue c'est maîtriser une linguistique structurale ayant pour objet une langue code placée entre les interlocuteurs, donc en dehors d'eux. Il accorde ainsi une place privilégiée, sinon exclusive au locuteur émetteur au dépend de l'interlocuteur récepteur.

Ainsi, ces premiers théoriciens de la langue postulent tous, plus ou moins, suivant l'idée de Noam Chomsky, que l'appropriation d'une langue se fait en tenant compte du principe que maîtriser une langue c'est être capable de produire spontanément et de comprendre un nombre infini de phrases qu'on a jamais prononcés ou entendues auparavant. Posséder la langue équivaldrait alors à l'intériorisation du système des règles qui détermine la phonétique de la phrase et son contenu sémantique. C'est donc un savoir purement linguistique composé par le code et ses normes non discursives. Ce sont des normes syntaxiques et phonétiques. Il s'agit par ailleurs des matériaux linguistiques arbitraires ; on les qualifiera d'immotivés selon l'idée de Saussure. Ils ne dépendent pas du milieu voire de la culture et n'ont, en conséquence, aucun rapport de cause à effet avec les référents qu'ils désignent, puisque relevant d'un système linguistique complètement détaché de tout contexte de production verbale. Ainsi, le sujet francophone en contact avec la langue française, qu'il est amené à maîtriser en tant qu'elle est la langue officielle et de travail, se met à acquérir ces matériaux linguistiques à travers l'école et les divers échanges avec les locuteurs, qui parlent français. La syntaxe reste plus ou moins subordonnée à la culture qui l'a produite, alors que le lexique et la prononciation sont indépendants de tout contexte social.

Ce type d'appropriation, on le voit, est d'ordre purement intellectuel et le processus se déroule en dehors des déterminismes sociaux. Les matériaux considérés, surtout le lexique et la prononciation, sont des

connaissances déclaratives déconnectées de leur contexte d'énonciation. Leur sens ne se construit pas en fonction de l'émetteur et/ou du récepteur, ni de tout autre facteur extralinguistique. Les anciennes méthodes d'enseignement du français le montrent à suffisance. C'est le cas du manuel, le Syllabaire, « Mamadou et Bineta » dans lequel les mots sont enseignés en convoquant leurs référents représentés sous forme d'images. Par exemple, la notion de table y est désignée par la photo correspondante à une table réelle ou par sa représentation ; on met le signifiant sur le tableau et au-dessous le signifié référentiel (la photo ou le dessin).

Ce type d'appropriation ne pose pas de problème linguistique à priori, puisque les apprenants arrivent sans de grandes difficultés à mémoriser un nombre important de mots français et à connaître leur sens, mais aussi à pouvoir prononcer correctement chaque mot rencontré. Cependant, une réflexion approfondie ne manquerait pas de déceler des limites dans ce procédé. En effet, les mots n'ont pas un sens stable, selon qu'on les utilise ici ou là. Dès lors, le système linguistique et ses unités aussi puissants soient-ils et quel que soit le degré de leur maîtrise par le locuteur, ont une fin en soi ; ils ne donnent pas immédiatement accès à la parole, étant entendu que l'usage de la langue induit forcément de multiples variations de sens. Ils constituent, dans cet état, un trésor linguistique, un ensemble de connaissances sur la langue, hors de toute pratique sociale.

Sous ce rapport, le mode d'appropriation linguistique est le même, qu'il s'agisse d'une langue nationale ou du français : il y a convergence dans le mode d'appropriation des matériaux linguistiques à savoir la syntaxe, le lexique et la phonétique. Ceux-ci sont acquis sans qu'il soit nécessaire de diversifier les situations d'énonciation. Il suffit d'un apprentissage systématique même en dehors de tout contexte d'énonciation pour les assimiler.

En milieu francophone, l'appropriation de la langue ne peut être purement linguistique. Elle prend en compte la réalité linguistique, qui est orale, pragmatique et discursive. Prioritairement oraux, les échanges en milieu francophone se font en français dans l'administration et l'école, mais également dans toutes les institutions publiques. Dans le même temps, elle sert d'intermédiaire entre les peuples de différents pays ainsi qu'entre les populations d'ethnies différentes d'un même pays. Du fait de ce statut officiel et social, la maîtrise du français est un signe de réussite scolaire voire professionnelle, mais aujourd'hui on constate que c'est la preuve d'une acculturation. Beaucoup de francophones, par réaction à cette domination de la langue française, se refusent à la parler et utilisent, en revanche, les langues nationales dans

leurs échanges les plus divers. Ainsi, au Sénégal, on constate un recours de plus en plus marqué à ces langues locales dans diverses institutions publiques, notamment à l'université et dans les services administratifs.

## 2. Appropriation pragmaticolinguistique des langues : la coexistence efficace

Au lieu de considérer qu'en francophonie les langues qui coexistent ont un rapport de domination ou d'exclusion, il s'agit de voir entre elles une complémentarité à travers un bilinguisme ou un plurilinguisme coordonné et successif, suivant une approche pragmaticolinguistique et discursive. L'appropriation de la langue peut se faire en s'appuyant sur le procédé dit composer, qui est un apprentissage et un vécu de la seconde langue exclusivement à travers la médiation de la langue maternelle. C'est la base des méthodes traditionnelles d'acquisition des langues axées sur l'étude théorique de règles grammaticales et la traduction de textes écrits. Ce mode d'appropriation permet l'accumulation d'une grande masse de vocabulaires et souvent une expression facile ; mais l'idiome ainsi parlé est très éloigné de celui d'un autochtone. Les langues ont d'autres fonctions sociales, qui excèdent leurs fonctions métalinguistiques. Ce sont des systèmes certes, mais ils sont ouverts et articulés aux référents, au monde à nos habitudes pour reprendre le mot de Wittgenstein. Ce type d'appropriation rééquilibre les pôles de la communication où émetteur et récepteur interagissent de façon symétrique. Par opposition au type composé, c'est une appropriation de type coordonnée, qui consiste à faire apprendre la seconde en l'utilisant comme moyen de communication dans un contexte naturel. L'apprenant se forge un système linguistique indépendant de celui de sa langue maternelle, s'enracinant dans les arcanes socioculturels. En effet, il importe de se rendre compte que l'exercice d'une langue et son appropriation ne peuvent se concevoir exclusivement comme une étude théorique d'un système, mais également comme l'interaction entre un émetteur et un récepteur, qui coproduisent des messages. L'usage de chaque mot et de chaque phrase n'est qu'une occurrence particulière, donc la mise en fonctionnement singulière d'un discours déterminé. Ainsi, L'étude de la langue, comme simple structure ou système que proposent André Martinet, Saussure et d'autres structuralistes, ne peut pas s'investir efficacement dans le domaine de la communication en contexte francophone où l'interaction se passe entre diverses communautés linguistiques identiques ou différentes. L'appropriation efficace dans une approche de la langue comme occurrences d'énoncés ou comme discours met en avant certaines priorités :



- Priorité de la mise en fonctionnement de la langue par des actes individuels d'utilisation, c'est-à-dire de ses usages ; cela renvoie à l'énonciation chère à Benveniste ;
- Priorité de la performance, au sens de Chomsky comme réalisation concrète d'une parole en situation d'échange, sur la compétence comme simple aptitude linguistique en dehors des hommes ;
- Priorité de la parole et non de la langue au sens saussurien ;
- Priorité accordée aux genres de discours et à la scène d'énonciation (cf. infra).

En ce sens, la langue n'est plus abordée comme système seulement, mais également comme lieu d'investissement psychique et social, à la fois comme système arbitraire et force impliquée dans des interactions. L'usage du mot, c'est-à-dire de la langue se définit, dans cette perspective, comme porteur du sens. Notre vie entière se déroule dans des réseaux sociaux (salutations, remerciements, échanges divers, etc.) qui acquièrent leurs significations dans et par la langue.

Le bilinguisme véritable évoqué supra renvoie selon Van Overbeke<sup>6</sup> à l'idée de l'existence de « la faculté de se mouvoir sensément et efficacement dans deux mondes parlés au moyen de deux idiomes ». Ainsi, le sujet parlant bilingue est en interaction avec deux « mondes parlés différents, mais qui se chevauchent plus ou moins selon leur degré de concordance. Pour Martinet, « le bilinguisme commence à partir du moment où un individu est capable, en deux langues de se faire comprendre ». Favoriser la coexistence efficace des langues officielles et nationales en milieu francophone reviendrait à rendre possible un développement intégral et harmonieux de chacune d'elles. En effet, s'il est scientifiquement prouvé aujourd'hui que la réussite scolaire et sociale de façon générale de l'individu dépend de la maîtrise préalable de sa langue maternelle avant l'apprentissage de toute autre langue, il est tout aussi avéré que des langues comme l'anglais et le français sont de véritables langues de développement et d'ouverture au monde. L'objectif que doit alors se fixer le linguiste francophone est celui de trouver le moyen de concilier, suivant une cohabitation efficace, les langues nationales et la francophonie, ou plus exactement le français. C'est un équilibre linguistique qu'il faut aux francophones et non l'exclusion d'une langue ou d'une autre. Mais dans ce cas de figure, un écueil qu'il importe d'éviter est évidemment d'arriver à une situation où ni l'une ni l'autre des langues n'est bien maîtrisée par le francophone. Ce serait une compétence linguistique, certes plurielle mais inachevée et inefficace à cause de son caractère trop hybride. L'association linguistique n'est pas à priori indiquée, c'est plutôt la

---

<sup>6</sup> Van Overbeke, M., *Introduction aux problèmes du bilinguisme*, Paris, Editions Labor, 1972.

complémentarité linguistique qui nous semble plus adéquate eu égard aux déterminismes socioculturels liées aux genres de discours, aux scènes d'énonciation ou rituels énonciatifs, aux codes langagiers, etc., en somme, à la discursivité spécifique que convoque chaque langue en usage. Ce ne sont pas les mots des langues, ni la syntaxe et la phonétique qui rendent impossible, chez le francophone, le bilinguisme ou le plurilinguisme associé, c'est-à-dire l'acquisition simultanée des langues, ni même le contraire, à savoir l'acquisition successive ou coordonnée. Ces matériaux, mots, phonétique et syntaxe relevant du système linguistique, ne constituent pas des obstacles à cette acquisition linguistique, parce que n'étant pas socialement déterminés ; ils sont arbitraires et immotivés. Seule leur mise en fonctionnement à travers des actes d'utilisation, selon l'idée de Benveniste, c'est-à-dire leur énonciation par le truchement d'un discours, c'est-à-dire d'interlocuteurs en contexte, est susceptible d'être difficile voire impossible, selon que les langues en question sont plus ou moins ou non des langues maternelles. Autrement dit, connaître en théorie les mots, la syntaxe et la phonétique d'une langue étrangère, comme le français, est beaucoup plus aisée que son utilisation dans un contexte d'échange interindividuel. Dès qu'on transforme la langue en discours, l'on se rend vite compte de l'insuffisance de la compétence linguistique. Au-delà donc, il faut aux francophones une compétence communicative à la fois dans les langues nationales et en français. Or, celle-ci excède les unités du système linguistique et s'inscrit dans le discours.

En réalité, aucune langue, à fortiori plusieurs langues en coexistence, ne peut être apprise exclusivement à partir des matériaux que sont les unités linguistiques, qui sont bien nécessaires mais pas suffisantes. En milieu francophone, il s'agira d'une appropriation pragmatico-linguistique ou discussive que l'on surajoute à celle des unités linguistiques. Il faut, sous ce rapport, l'existence d'un inventaire plus ou moins exhaustif des « scènes d'énonciation » et des genres de discours les plus usités et qu'affectionne le plus chaque langue. Le sujet francophone apprenant de deux langues au moins (la langue maternelle et le français) doit se livrer à une appropriation pragmatico-discursive, en s'appuyant, d'une part sur cet inventaire, et de l'autre, sur les unités linguistiques. En d'autres mots, il apprend dans le même temps les composantes des discours mises en place par chaque langue. Cela n'est possible que dans un bilinguisme ou un multilinguisme coordonné où la langue étrangère est acquise en recourant aux facteurs discursifs propres au milieu de l'apprenant. Dans cette perspective, il importe moins de posséder des connaissances déclaratives linguistiques que de s'approprier les éléments pragmatiques et discursifs de chaque langue,

éléments qui sont transposables dans divers langues selon le milieu francophone.

En somme, l'appropriation pragmaticolinguistique, qui est de type coordonné, rend l'individu capable d'utiliser deux langues avec une correction phonétique suffisante, ainsi qu'une maîtrise du vocabulaire et des structures grammaticales comparable à celles d'un autochtone du même milieu social et culturel, mais également capable de se mouvoir au moyen des matériaux linguistiques dans les genres de discours institués par la société.

### 3. Genre de discours, code langagier et inter langue en milieu francophone

Le locuteur ne place pas plus son dire dans une langue, qu'elle soit française ou nationale, que dans un genre, c'est-à-dire dans une institution de parole inscrite dans une histoire socio-culture des discours d'un peuple. Comme l'a dit Eluerd, « ce n'est pas l'objet qui est à la base du sens des mots, c'est au contraire l'usage du mot qui rassemble des expériences disparates du point de vue perceptif, constituant ainsi, dans des conditions et pour des raisons socialement déterminées, ce que l'on appelle «l'objet» ». Autrement dit, les mots français aussi fréquemment utilisés soient-ils par les locuteurs de pays divers, ne peuvent être véritablement assimilés que s'ils sont investis de la plénitude des particularités socioculturelles de chaque peuple. Or, ces particularités s'expriment dans le genre de discours. Chaque société humaine dispose d'un très grand nombre de genres à travers lesquelles les échanges verbaux les plus variés s'effectuent entre les hommes. Le problème est qu'au sein de la francophonie, on cherche à s'approprier le français en laissant de côté les genres de discours, qui varient, en grande partie, d'un peuple à un autre. Les genres, en tant qu'institutions de parole inscrites dans l'histoire, expriment la singularité linguistique de chaque peuple. La communication interpersonnelle se déroule toute entière à travers des genres.

*Lorsque nous choisissons un type donné de proposition, nous ne choisissons pas seulement une proposition donnée, en fonction de ce que nous voulons exprimer à l'aide de cette proposition, nous sélectionnons un type de proposition en fonction du tout de l'énoncé fini qui se présente à notre imagination verbale et qui détermine notre opinion. L'idée que nous avons de la forme de notre énoncé, c'est-à-dire d'un genre précis du discours, nous guide dans notre processus discursif.<sup>7</sup>*

Les genres de discours sont les moyens de penser et d'identifier, sinon d'exprimer la diversité socioculturelle des pratiques discursives

<sup>7</sup> Bakhtine, M., *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, 1984, p.288.

humaines. Tous les discours d'une société sont classables dans des genres de discours, qui sont des catégories historiques, des « airs de famille ». Sous ce rapport, les peuples francophones n'échappent pas à la règle, ils font circuler un large éventail de genres de discours dans leur champ culturel. Ainsi, l'appropriation efficace d'une langue étrangère ou simplement non maternelle doit se faire à travers ce patrimoine discursif et en son sein.

Les genres sont des types de discours écrits ou oraux, qui sont inscrits dans le métalangage naturel des peuples. On peut en citer par exemple, l'éditorial, le reportage, le mode d'emploi, le procès-verbal, le fait divers, la lettre, la circulaire, le sermon, le panégyrique, le témoignage (en Afrique lors des cérémonies comme le mariage ou le baptême). D'autres exemples de genres typiquement africains ou sénégalais peuvent être cités : le « taasou » le « xaxar », le « bakk », l'art du griot. Ce sont des genres de discours, qui mobilisent spécifiquement un code langagier, une forme structurée, des interlocuteurs, des circonstances, une scène d'énonciation, etc. Malgré leur caractère hétéroclite, les genres demeurent à des degrés divers, présents à la conscience des locuteurs d'une communauté linguistique donnée, qu'ils soient ou non directement producteurs ou consommateurs. Ils sont actifs en ce qu'ils peuvent être ancrés dans la compétence communicative des locuteurs. Aussi contribuent-ils à l'économie de l'échange verbal :

*Nous apprenons à mouler notre parole dans les formes du genre et, entendant la parole d'autrui, nous savons d'emblée, aux tout premiers mots, en pressentir le genre, en deviner le volume, la structure compositionnelle donnée, en prévoir la fin, autrement dit, dès le début nous sommes sensibles au tout discursifs [...] Si les genres de discours n'existaient pas et si nous n'en avions pas la maîtrise, et qu'il nous faille les créer pour la première fois dans le processus de la parole, qu'il nous faille construire chacun de nos énoncés, l'échange verbal serait impossible.<sup>8</sup>*

Cela signifie que le locuteur francophone n'a pas besoin de maîtriser seulement le système linguistique ; il lui faut également une maîtrise de la langue en usage en recourant aux genres de discours institués par sa société. En plus de ses compétences linguistiques, voire communicatives, il a besoin d'une compétence générique, qui non seulement est un facteur d'économie, mais également lui permet de sécuriser la communication verbale. En effet, le locuteur francophone peut ainsi éviter la violence verbale, les attaques de face, le malentendu, etc. Par exemple, lorsque qu'on fait des compliments en Afrique, il faut savoir que c'est un genre d'échange verbal, qui ne permet pas de

---

<sup>8</sup> Ibid., p.285.

formuler certaines appréciations : il n'est pas recommander, par exemple, de complimenter un enfant en vantant ses grandes qualités intellectuelles, sa beauté exceptionnelle ou toute autre particularité physique ou intellectuelle ; l'interlocuteur africain y verrait le mauvais œil et la mauvaise langue. Par contre, celui qui exprime en langue française de tels compliments en direction d'un français bon teint ne se voit pas blâmé, alors qu'en milieu africain cela est mal vu. Les mots, la syntaxe et la phonétique ne suffisent donc pas au francophone pour une efficacité et une cohabitation linguistique. On peut également prendre l'exemple des salutations, qui sont plus ou moins longues en Afrique alors qu'en Occident elles ne doivent pas tirer en longueur au risque de déranger l'interlocuteur. De plus, d'un point de vue interactionniste, la notion de politesse linguistique qui fait allusion aux menaces potentielles liées à toute interaction verbale est tributaire des caractéristiques culturelles et génériques des discours. Ainsi, la distance proxémique est culturellement fixée par chaque communauté linguistique ; de même les questions que l'on adresse à son interlocuteur sont plus ou moins indues, inacceptables ou tolérées selon les cultures. L'appropriation efficace des langues se jouent énormément de ces aspects culturels variables.

Le locuteur francophone comme tout locuteur, devant obligatoirement choisir le genre où mouler son discours, qui a une finalité de réussite (cf. les actes de langage), doit sans cesse investir les mots, la syntaxe et la phonétique du français dans les genres partagés pour être efficace et éviter les malentendus voire l'impolitesse linguistique, etc. Puisque les genres de discours sont institutionnalisés et donc fortement normés, faudrait-il que les francophones s'en approprient en même temps que les matériaux linguistiques de base.

Le code langagier propre à chaque discours oriente le sens de la parole produite avec des mots précis.

*Ce ne sont ni la même syntaxe, le même vocabulaire qui sont mis en œuvre dans un texte écrit et dans une conversation, sur un journal et dans un livre, dans une lettre et sur une fiche ; bien plus, il y a des suites de mots qui forment des phrases bien individualisées et parfaitement acceptables, si elles figurent dans les gros titres d'un journal, et qui pourtant, au fil d'une conversation, ne pourrait jamais valoir comme phrase ayant un sens.<sup>9</sup>*

Il faut se rendre compte qu'en francophonie, les contenus et les idées exprimés par les locuteurs ne sont pas exprimables exclusivement par une langue donnée : il n'y a pas d'un côté ce qui est dit et de l'autre la

---

<sup>9</sup> Foucault, M., *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p.133.

langue qui permet de le dire. Par contre, il y a des genres de discours spécifiques à certains peuples. Il s'agit là de l'inter langue, c'est-à-dire la manière dont les diverses langues en milieu francophone gèrent les langues en présence simultanée, pour dire ce qui est à dire efficacement. Une cohabitation efficace exigerait qu'on soit d'accord qu'aucune langue n'est mobilisée dans un discours pour la seule raison que c'est la langue maternelle de celui qui parle. Le francophone est contraint de mobiliser une langue qu'investit sa parole à travers un genre de discours socialement déterminé. Cette langue, relevant de l'inter langue francophone n'est pas, dans le cas d'espèce, la langue du locuteur en question. Nous sommes ici au cœur de l'hétérogénéité énonciative relative à la polyphonie bakhtinienne ; dans la parole de tout francophone se trouve celle d'un autre francophone ; il y a comme une sorte d'hybridation de la langue en francophonie. Ainsi, la langue française, que parlent les francophones, est souvent truffée de bribes de langues nationales. Le même phénomène est constaté dans l'emploi des langues nationales. En Afrique, dans une moindre mesure, à l'exception des intellectuels universitaires, les francophones parlent dans un « étrange » idiome qui n'est ni le français standard, ni les langues nationales. C'est que les productions verbales n'appartiennent pas à une langue précise, mais à toutes les langues. Ainsi, le francophone confronté à l'acte de production verbale n'a pas le choix pour élire telle ou telle langue, il se voit imposé une langue et des codes collectifs appropriés aux genres de discours au moyen desquels il s'exprime. Dans ce cas, c'est comme si il y a des usages spécifiés du français, qui sont réservés aux francophones, qui ne sont pas confrontés à une langue étrangère ou nationale, mais à une interaction de langues et de pratiques linguistiques, à l'inter langue. Cela renvoie à l'existence de relations entre les variétés d'une même langue (française ou nationale), mais aussi entre cette langue et les autres langues des pays francophones. C'est donc en jouant de cette hétérogénéité énonciative, cette hétéroglossie que peut s'exprimer le francophone en convergence avec les autres. En définitive, selon la posture et le positionnement politique, les habitants de chaque pays se forgent à travers l'inter langue, un code langagier performant, qui leur est propre. Aussi, le francophone doit-il gérer à tout moment, tout à la fois la pluriglossie interne à une même langue (avec ses variétés dialectales) et la pluriglossie externe, qui est le résultat d'une altérité linguistique empêchant à toute langue de se clore sur elle-même. Diversité des langues et variation à l'intérieur d'une même langue caractérisent la francophonie et l'inter langue francophone au sein desquels se déploie le discours du locuteur.

## Conclusion

*La linguistique de la langue, du système est constamment doublée par une linguistique du discours qui, au lieu de replier le langage sur l'arbitraire de ses unités et de ses règles, l'étudie en le mettant en relation avec quelque référentiel social, psychologique, historique..., en le considérant comme l'activité de sujets qui interagissent dans des situations déterminées.<sup>10</sup>*

Ces mots de Maingueneau nous permettent de conclure en disant qu'il s'agit, pour une appropriation linguistique efficace, de considérer la langue en général, et en milieu francophone particulièrement, à la fois comme système de règles et comme catégories d'investissements psychiques et sociaux. C'est que les multiples scènes d'énonciation du monde francophone, à travers lesquelles s'expriment les locuteurs s'inscrivent dans un type de contexte dit présuppositionnel constitué par les croyances des interlocuteurs, qui sont des inter actants, leurs attentes, leurs intentions, qui varient d'un peuple à un autre. Cette variation dépend des genres de discours, du code langagier, de l'inter langue, etc., qui sont autant de données pragmatcolinguistiques à partir desquelles se déploient le dire et l'interaction verbale. Sans la prise en compte de ces facteurs, au moment de l'appropriation des langues, l'on risque d'en arriver, dans les pays francophones, à une situation de crise linguistique telle qu'aucune des langues en coexistence n'est correctement maîtrisée, qu'il s'agisse du français ou des langues nationales.

## Bibliographie

- BAKHTINE, M., Esthétique de la création verbale, Gallimard, 1984.
- BRACOPS, M., Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2006.
- ESTIENNE, Fr., Le Langage et l'enfant, Paris, Jean-Pierre Delarge, Editions universitaire, 1975.
- FOUCAULT, M., Archéologie du savoir, Paris, Gallimard, 1969.
- KERBRAT-ORECCHIONI, c., Le Discours en interaction, Paris, Armand Colin, 2005.
- MAINGUENEAU, D., L'Analyse du discours, Paris, Hachette, 1991.
- MAINGUENEAU, D., L'Énonciation en linguistique française, Paris, Hachette, 1999.
- MAINGUENEAU, D., Analyser les textes de communication, Paris, Nathan/HER, 2000.
- MAINGUENEAU, D., Les Termes clés de l'analyse du discours, Paris, Ed. du Seuil, 2009.
- MARTINET, A., Eléments de linguistique général, Paris, Armand Colin, 1960.
- SAUSSURE, F. De, « Note sur le discours », Ms. Fr., Cahier d'écolier n°10, 1961.
- SAUSSURE, F. De, Cours de linguistique général, Payot, 1977.
- SARFATI, G.-E., SARFATI (G.-E.), Eléments d'analyse du discours, Paris, Nathan, « 128 », A. Colin, (première édition : 1977), 2005.
- TITONE, A., Le Bilinguisme précoce, Bruxelles, Charles Dessart, 1972.
- VAN OVERBEKE, M., Introduction au problème du bilinguisme.

---

<sup>10</sup>Maingueneau (D.) « Les analyses du discours en France », n° 117 de la revue *Langages* (Larousse, mars, 1995).